

Méthodologie d'intégration du double référencement QPV dans l'univers complet Business Objects (BO)

Mise à jour : 19/09/2024

Contexte

Le [décret du 28 décembre 2023](#), entré en vigueur au 01/01/2024, est venu modifier la géographie prioritaire (Quartiers Prioritaires de la Ville – QPV) en France métropolitaine, telle que définie par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (article 5). Cette mise à jour a introduit 111 nouveaux quartiers tout en sortant 40 quartiers de la liste. De plus, le périmètre de 960 quartiers existants a été modifié pour mieux refléter les réalités socio-économiques actuelles des territoires. Cette révision est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 pour la France métropolitaine, tandis que la mise à jour du zonage pour les territoires ultra-marins est prévue pour entrer en vigueur le 1er janvier 2025.

Plusieurs évolutions ont été conduites dans l'univers NUNIQUE de SAP BO pour [introduire le double référencement des logements en QPV](#). Concrètement, cela signifie que désormais, les attributions et propositions d'attribution sont localisées sur les [nouveaux périmètres QPV](#) (en vigueur depuis le 1er janvier 2024) et continuent de l'être sur les [anciens périmètres](#) (QPV 2015). Cette double-information est disponible pour [l'ensemble de l'historique](#) des attributions et propositions d'attribution accessible via l'infocentre SNE.

Ces évolutions s'accompagnent également d'un **changement de méthodologie** pour la localisation des logements en ou hors QPV.

Méthodologie de localisation en/hors QPV

Comme sur le SNE, et pour tenir compte des contraintes de gestion, les informations relatives aux QPV (2015 et 2024) sont issues de deux sources :

- Lorsque le numéro RPLS du logement (attribué ou proposé) est renseigné par le bailleur, les informations QPV sont issues de [la géolocalisation des logements réalisée chaque année par l'Insee dans le cadre du Répertoire du parc locatif social](#) (RPLS). Dans cette situation, le logement peut être double référencé sur les QPV 2015 et 2024.
- Lorsque le numéro RPLS du logement (attribué ou proposé) n'est pas renseigné, c'est [l'information saisie par le bailleur sur le SNE](#) qui est prise en compte. Dans cette situation, le logement n'est référencé que sur un seul périmètre QPV (2015 ou 2024 selon la date de la radiation/proposition de logement).

Par ailleurs, dorénavant, lorsque le numéro RPLS du logement attribué ou proposé à l'attribution a été saisi par le bailleur, [le QPV \(2015 et 2024\) est nominativement identifié](#) pour permettre d'établir des bilans sur chacun des QPV. Jusqu'à présent, seule l'information sur la localisation ou non en QPV était disponible.

Spécificité dans les DROM



En attendant l'évolution des périmètres QPV dans les départements d'outre-mer, annoncée pour 2025, les périmètres 2015 continuent de s'appliquer dans les DROM. Pour faciliter les requêtes, l'information est reportée dans les objets relatifs aux QPV en vigueur (2024). Les informations QPV 2015 et QPV 2024 sont donc les mêmes pour ces territoires d'outre-Mer.

Les sections ci-après indiquent les nouveaux objets QPV disponibles dans l'Infocentre SNE et détaillent pour chacun d'eux la définition de l'objet, son périmètre, les valeurs (modalités) possibles et les règles de gestion appliquées.

Pour mettre en place le double référencement géographique QPV, 8 nouveaux objets ont été créés dans l'Univers complet SNE :

- 4 objets portent sur les périmètres en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2024

Est en zone QPV - périmètres en vigueur	Voir page 2
Code du QPV - périmètres en vigueur	Voir page 3
Libellé du QPV - périmètres en vigueur	Voir page 3
Situation du QPV - périmètres en vigueur	Voir page 4

- 4 objets portent sur les périmètres définis en 2015 (qui étaient applicables jusqu'au 1^{er} janvier 2024)

Est en zone QPV - périmètres 2015	Voir page 4
Code du QPV - périmètres 2015	Voir page 5
Libellé du QPV - périmètres 2015	Voir page 5
Situation du QPV - périmètres 2015	Voir page 6

Périmètres QPV en vigueur – 4 nouveaux objets

Est en zone QPV - périmètres en vigueur

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet répond à la question suivante : le logement attribué (le logement proposé lors de la décision d'attribution) est-il localisé dans une zone QPV selon les périmètres entrés en vigueur en 2024 ?

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Oui	<p>Le logement attribué (le logement proposé) est dans une zone QPV définie selon les périmètres en vigueur</p> <p>Source de l'information :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur du fichier source RPLS si le numéro RPLS renseigné par le bailleur dans le SNE est retrouvé dans le fichier source RPLS 2. Saisie du bailleur dans le SNE au moment de la radiation si : <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS (par exemple, si le logement a été livré dans l'année) • La date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est postérieure au 1er janvier 2024
Non	<p>Le logement attribué (le logement proposé) n'est pas dans une zone QPV définie selon les périmètres en vigueur</p> <p>Source de l'information :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur du fichier source RPLS si le numéro RPLS renseigné par le bailleur dans le SNE est retrouvé dans le fichier source RPLS 2. Saisie du bailleur dans le SNE au moment de la radiation si : <ul style="list-style-type: none"> • Le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS • La date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est postérieure au 1er janvier 2024
Non Déterminé	<p>L'information sur la présence ou non du logement attribué (du logement proposé) dans une zone QPV définie selon les périmètres en vigueur n'a pas été récupérée.</p> <p><i>Dans quels cas concrets peut-on retrouver "Non Déterminé" ?</i></p> <p>Cas n°1 : Si la date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est antérieure au 1er janvier 2024 + le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS</p> <p>Cas n°2 : Si la date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est postérieure au 1er janvier 2024 + le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS + la saisie manuelle du bailleur dans le SNE est absente</p>

Code du QPV - périmètres en vigueur

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet indique le **code du QPV** ou les codes associés aux territoires localisés en dehors d'une zone QPV

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Code QPV avec le format QN0XXYYZ	<p>Le code QPV suit le format QN0XXYYZ :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le préfixe "QN0" 2. XX correspond au code du département 3. YY correspond au numéro d'ordre 4. Z est toujours une lettre qui a une signification propre : <ul style="list-style-type: none"> - N = nouveau QPV, entrant dans la géographie prioritaire en 2024 - M = QPV préexistant en 2015 avec modification du périmètre dans la géographie prioritaire en 2024 (potentiellement une fusion ou une scission du QPV 2015) - I = QPV préexistant en 2015 avec contour très similaire à celui de 2015 <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Oui"</i></p>
HZ	<p>Bien que la commune comporte une zone classée en QPV, le logement attribué (le logement proposé) se situe en dehors de cette zone</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Non"</i></p>
CSZ	<p>Le logement attribué (le logement proposé) se situe dans une commune non concernée par les QPV</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Non"</i></p>
ND	<p>Les données sur le code QPV ne sont pas disponibles</p> <p><i>Condition : le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS. De plus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "ND" si la date d'attribution (<i>la date de la proposition d'attribution</i>) est antérieure au 1er janvier 2024. - Le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" correspond à la saisie manuelle du bailleur lors de la radiation ("oui" ou "non") si la date d'attribution (<i>la date de la proposition d'attribution</i>) est postérieure au 1er janvier 2024.

Libellé du QPV - périmètres en vigueur

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet indique le **nom du QPV** ou les libellés associés aux territoires localisés en dehors d'une zone QPV

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Libellé du QPV	<p>Informe sur le nom du QPV</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Oui" & le code du QPV est au format QN0XXYYZ</i></p>
Hors QPV	<p>Bien que la commune comporte une zone classée en QPV, le logement attribué (le logement proposé) se situe en dehors de cette zone</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Non" & le code du QPV est "HZ"</i></p>
Commune sans QPV	<p>Le logement attribué (le logement proposé) se situe dans une commune non concernée par les QPV</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Non" & le code du QPV est "CSZ"</i></p>
Non déterminé	<p>Les données sur le libellé du QPV ne sont pas disponibles</p> <p><i>Condition : le code du QPV est "ND" car le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS</i></p>

Situation du QPV - périmètres en vigueur

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet indique l'évolution du périmètre du QPV entre 2015 et la mise à jour de 2024

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Inchangé	Le périmètre en vigueur du QPV n'a pas évolué par rapport au périmètre de 2015 <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Oui" & le code du QPV est au format QN0XXYYZ</i>
Modifié	Le périmètre en vigueur du QPV a été modifié par rapport au périmètre de 2015 <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Oui" & le code du QPV est au format QN0XXYYZ</i>
Nouveau	Le QPV actuellement en vigueur constitue une nouvelle zone géographique, différente de celles définies par les périmètres de 2015 <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Oui" & le code du QPV est au format QN0XXYYZ</i>
Scindé	Le périmètre en vigueur du QPV est un fragment d'un QPV défini par les périmètres de 2015 <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Oui" & le code du QPV est au format QN0XXYYZ</i>
Non déterminé	Les données sur l'évolution du périmètre du QPV ne sont pas disponibles <i>Condition : le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS. La saisie manuelle du bailleur lors de la radiation a été conservée dans l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" car la date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est postérieure au 1er janvier 2024 mais aucune information sur le QPV n'a été récupéré</i>
Vide	Le logement attribué (le logement proposé) n'est pas dans une zone QPV définie selon les périmètres en vigueur, l'attribution (la proposition) n'est donc pas concernée par cet objet <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" est "Non" & le code du QPV est "HZ" ou "CSZ"</i>

Périmètres QPV 2015 – 4 nouveaux objets

Est en zone QPV - périmètres 2015

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet répond à la question suivante : le logement attribué (le logement proposé lors de la décision d'attribution) était-il localisé dans une zone QPV selon les périmètres définis par le décret de 2015 ?

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Oui	Le logement attribué (le logement proposé) était dans une zone QPV définie selon les périmètres de 2015 Source de l'information : 1. Valeur du fichier source RPLS si le numéro RPLS renseigné par le bailleur dans le SNE est retrouvé dans le fichier source RPLS 2. Saisie du bailleur dans le SNE au moment de la radiation si : • Le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS (par exemple, si le logement a été livré dans l'année) • La date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est antérieure au 1er janvier 2024
Non	Le logement attribué (le logement proposé) n'était pas dans une zone QPV définie selon les périmètres de 2015 Source de l'information : 1. Valeur du fichier source RPLS si le numéro RPLS renseigné par le bailleur dans le SNE est retrouvé dans le fichier source RPLS 2. Saisie du bailleur dans le SNE au moment de la radiation si : • Le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS • La date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est antérieure au 1er janvier 2024

Non Déterminé	<p>L'information sur la présence ou non du logement attribué (du logement proposé) dans une zone QPV définie selon les périmètres de 2015 n'a pas été récupérée.</p> <p><i>Dans quels cas concrets peut-on retrouver "Non Déterminé" ?</i></p> <p><u>Cas n°1</u> : Si la date d'attribution (<i>la date de la proposition d'attribution</i>) est postérieure au 1er janvier 2024 + le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS</p> <p><u>Cas n°2</u> : Si la date d'attribution (<i>la date de la proposition d'attribution</i>) est antérieure au 1er janvier 2024 + le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS + la saisie manuelle du bailleur dans le SNE est absente</p>
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Code du QPV - périmètres 2015

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet indique le **code du QPV** ou les codes associés aux territoires localisés en dehors d'une zone QPV

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Code QPV avec le format QP0XXYYY	<p>Le code QPV suit le format QP0XXYYY :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Le préfixe "QP0" 2. XX correspond au code du département 3. YYY correspond au numéro d'ordre <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres 2015" est "Oui"</i></p>
HZ	<p>Bien que la commune comporte une zone classée en QPV selon les périmètres de 2015, le logement attribué (le logement proposé) se situe en dehors de cette zone</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres 2015" est "Non"</i></p>
CSZ	<p>Le logement attribué (le logement proposé) se situe dans une commune non concernée par les QPV définis selon les périmètres de 2015</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres en 2015" est "Non"</i></p>
ND	<p>Les données sur le code QPV ne sont pas disponibles</p> <p><i>Condition : le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS. De plus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres 2015" est "ND" si la date d'attribution (<i>la date de la proposition d'attribution</i>) est postérieure au 1er janvier 2024. - Le résultat de l'objet "Est en zone QPV - 2015" correspond à la saisie manuelle du bailleur lors de la radiation ("oui" ou "non") si la date d'attribution (<i>la date de la proposition d'attribution</i>) est antérieure au 1er janvier 2024.

Libellé du QPV - périmètres 2015

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet indique le **nom du QPV** ou les libellés associés aux territoires localisés en dehors d'une zone QPV

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Libellé du QPV	<p>Informe sur le nom du QPV</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres 2015" est "Oui" & le code du QPV est au format QP0XXYYY</i></p>
Hors QPV	<p>Bien que la commune comportait une zone classée en QPV selon les périmètres de 2015, le logement attribué (le logement proposé) se situait en dehors de cette zone</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres 2015" est "Non" & le code du QPV est "HZ"</i></p>
Commune sans QPV	<p>Le logement attribué (le logement proposé) se situait dans une commune non concernée par les QPV définis selon les périmètres de 2015</p> <p><i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres 2015" est "Non" & le code du QPV est "CSZ"</i></p>
Non déterminé	<p>Les données sur le libellé du QPV ne sont pas disponibles</p> <p><i>Condition : le code du QPV est "ND" car le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS</i></p>

Situation du QPV - périmètres 2015

Définition de l'objet : Le résultat de cet objet indique l'évolution du périmètre du QPV défini par la réforme de 2015 depuis l'entrée en vigueur des nouveaux périmètres

Valeurs possibles	Interprétation de la valeur
Inchangé	Le périmètre 2015 du QPV n'a pas évolué depuis l'entrée en vigueur des nouveaux périmètres <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - 2015" est "Oui" & le code du QPV est au format QP0XXYYY</i>
Modifié	Le périmètre 2015 du QPV a été modifié depuis l'entrée en vigueur des nouveaux périmètres <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - 2015" est "Oui" & le code du QPV est au format QP0XXYYY</i>
Sorti	La zone QPV définie selon les périmètres de 2015 n'existe plus depuis l'entrée en vigueur des nouveaux périmètres <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - 2015" est "Oui" & le code du QPV est au format QP0XXYYY</i>
Scindé	Le périmètre 2015 du QPV a été fragmenté depuis l'entrée en vigueur des nouveaux périmètres <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - 2015" est "Oui" & le code du QPV est au format QP0XXYYY</i>
Non déterminé	Les données sur l'évolution du périmètre du QPV ne sont pas disponibles <i>Condition : le numéro RPLS est absent dans le SNE ou le numéro RPLS renseigné dans le SNE n'a pas été retrouvé dans le fichier source RPLS. La saisie manuelle du bailleur lors de la radiation a été conservée dans l'objet "Est en zone QPV - périmètres en vigueur" car la date d'attribution (la date de la proposition d'attribution) est antérieure au 1er janvier 2024 mais aucune information sur le QPV n'a été récupéré</i>
Vide	Le logement attribué (le logement proposé) n'était pas dans une zone QPV définie selon les périmètres 2015, l'attribution (la proposition) n'est donc pas concernée par cet objet <i>Condition : le résultat de l'objet "Est en zone QPV - périmètres 2015" est "Non" & le code du QPV est "HZ" ou "CSZ"</i>

Autres évolutions spécifiques à l'univers agrégé

L'objet « Logement attribué en QPV » de la classe « Axes NUU_Demandes/Logement Attribué » a été renommé en « Logement attribué en QPV – périmètre en vigueur ». Il se réfère aux périmètres QPV 2024, y compris pour les attributions survenues avant 2024.

Les rapports disponibles dans le dossier « NUNIQUE/Docs Visibles par tous/Rapports Nationaux/09_Suivi des attributions de logement » (Tab09-02, Tab09-03 et Tab09-03b) se réfèrent aux QPV en vigueur depuis le 1er janvier 2024, quelle que soit la date de radiation de la demande.